

**Mairie de  
BOUSSAY**

**Liste des délibérations examinées lors  
du CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2024**

Le lundi huit avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de BOUSSAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Marc de BECDELIEVRE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 25/03/2024.

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, DOUCET, PERRAULT, PERRON, VIGNAUD, MMES BOULINEAU et LIDDLE.

Etaient absents- excusés : Mme THAUVIN et M.CHABOISSON (pouvoir à Mme Boulineau)

Etait absent : /

Numéro :	Objet :	Approuvé/Rejeté						
07-2024	Approbation du compte de gestion 2023 avec un résultat global cumulé de + 135 898.65 €.	A						
08-2024	Approbation du compte administratif 2023 duquel ressort un résultat cumulé de + 85 149.18 € en Fonctionnement et + 50 749.47 € en Investissement	A						
09-2024	Etat récapitulatif des indemnités brutes perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2023 <table border="1"><tr><td>Maire</td><td>12 446.50 €</td></tr><tr><td>1<sup>er</sup> Adjoint</td><td>4 854.18€</td></tr><tr><td>2<sup>ème</sup> Adjoint</td><td>4 854.18€</td></tr></table>	Maire	12 446.50 €	1 <sup>er</sup> Adjoint	4 854.18€	2 <sup>ème</sup> Adjoint	4 854.18€	A
Maire	12 446.50 €							
1 <sup>er</sup> Adjoint	4 854.18€							
2 <sup>ème</sup> Adjoint	4 854.18€							
10-2024	Affectation en investissement de 32 931.53 € du résultat de fonctionnement au 31/12/2023.							
11-2024	Taux d'imposition 2024 : augmentation du taux de la taxe d'habitation concernant les résidences non affectées à l'habitation principale à 11.85 % et maintien des taux de l'année 2023, à 32.22% pour la taxe foncière bâti et à 34.75% pour la taxe foncière non bâtie.	A						
12-2024	Vote du budget primitif de l'année 2024, équilibré en dépenses et en recettes à 305 017.65 € en section de fonctionnement et à 245 874.00 € en section d'investissement.	A						
13-2024	Tarif horaire de la location de la salle des fêtes fixé à 5 € de l'heure d'utilisation.	A						
14-2024	Travaux de ravalement des façades de la mairie : accord du devis de l'entreprise Blaszyk pour 20 945.27 € TTC	A						
15-2024	Sécurité routière : accord des devis pour acquisition d'un radar pédagogique mobile et fourniture de signalisation verticale de la société signalétique vendomoise pour 8 688.60 € TTC	A						

**Mairie de  
BOUSSAY**

16-2024	Révision des délégations données au maire par le conseil municipal.	A
17-2024	Vente d'une partie du collecteur cadastré ZP 24 au lieu-dit 'Les Bernardières'	A
18-2024	Vente du chemin rural n° 84 au lieu-dit « Humeau »	A

Fait à BOUSSAY, le 12 avril 2024



Le Maire  
Marc de BECDELIEVRE